

Le Comité consultatif d'urbanisme communément, appelé le C.C.U., a pour premier rôle d'étudier toutes les demandes de dérogations mineures, les demandes d'usages conditionnels et l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale. Lorsque la situation se présente, il peut être convoqué pour faire des recommandations sur tout sujet concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction.

Le comité est composé de 3 conseillers municipaux et de 2 membres qui sont nommés par le conseil municipal parmi les résidents de Saint-Léon-le-Grand.

Siège aussi sur le comité, la directrice générale et secrétaire-trésorière comme secrétaire d'assemblée. De plus, le maire est membre d'office du comité.

Le rôle du C.C.U. est de présenter des recommandations au conseil municipal.

Les membres actifs du C.C.U. sont :

- Monsieur Charles Charette
- Monsieur Clément Gagnon
- Monsieur Jean Lemieux, conseiller
- Madame Hélène D. Auger, conseillère
- Monsieur Martin Laterreur, conseiller
- Monsieur Robert Lalonde, maire

[Association québécoise d'urbanisme](#)